

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 19 juin 2019

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.096

Nous donnons suite à votre correspondance reçue le 21 mai dernier pour recevoir copie de documents que vous décrivez comme suit :

« J'aimerais avoir accès à tout document en lien avec la construction d'un CHSLD à Sainte-Adèle, à l'angle de la 117 et du chemin de la Rivière.

Aucune annonce n'a été faite à ce sujet ni aucun communiqué de presse n'a été émis.

J'aimerais donc avoir accès aux documents qui présentent le projet, son budget, les ressources matérielles (air climatisé?) et professionnelles qui y seront disponibles, le nombre de lits, le nombre d'employés prévus, l'échéancier des travaux, l'ouverture projetée.

J'aimerais aussi savoir quel était le besoin (pourquoi un 2e CHSLD à Sainte-Adèle?) et prendre connaissance des statistiques ou études qui ont permis de déterminer l'emplacement et la taille de ce CHSLD.

Ce projet a-t-il été démarré sous les Libéraux ou sous la CAQ?

S'agit-il d'un CHSDL traditionnel ou d'une « Maison des aînés »? » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant, en partie, à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

... 2

De plus, nous vous informons que d'autres renseignements relèvent davantage du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS). Ainsi, conformément à l'article 48 de la Loi, nous vous référons à la responsable de l'application de cette loi au sein de cette organisation :

Me Julie Delaney
Coordonnatrice communications et
affaires juridiques
185, rue Durand, 2e étage
Saint-Jérôme (QC) J7Y 2V4
Tél. : 450 432-2777 #27939
Télec. : 450 431-8338
julie.delaney@ssss.gouv.qc.ca

Nous regrettons de vous informer que l'accès à un document faisant l'objet de votre demande vous est refusé. Il s'agit en effet de renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques. À l'appui de cette décision, nous invoquons l'article 31 de la Loi.

Aussi, des renseignements sont également disponibles sur le site Internet du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse suivante :

https://www.seao.ca/Recherche/rech_simpleresultat.aspx?SearchParameter=1153732&callingPage=2&Results=1

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi (onglet 2).

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Pierre Lafleur

p.j.

N/Réf. : 19-CP-00023-25